

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2591

23 septembre 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Alrosa Finance S.A. | 124330 | Genimo S.A. | 124325 |
| Avere Asset Management S.A. | 124368 | Global Blue Management GP S.à r.l. | 124325 |
| AXA Infrastructure Holding S.à r.l. | 124364 | Hong-Phuc Saràl | 124325 |
| Barents Reinsurance S.A. | 124330 | Immobilier Europa Direkt Property Co 6 S.à r.l. | 124322 |
| Barents S.A. | 124330 | Immo-Capital S.A. | 124324 |
| Basic S. à r. l. | 124368 | Invista European Real Estate Finance S.à r.l. | 124322 |
| Big Bay Consult S.A. | 124355 | MACS SICAV | 124329 |
| Big Bay Consult S.à r.l. | 124355 | Madinina S.A. | 124327 |
| Bill Boy Group S.A. | 124349 | Madinina S.A. | 124327 |
| Bitnet S.A. | 124339 | Madinina S.A. | 124327 |
| Build Top Hotel S.à r.l. | 124364 | Madinina S.A. | 124327 |
| BZLU | 124367 | Marjin S.A. | 124326 |
| Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l. | 124362 | Menolly Investments 3 S.à r.l. | 124327 |
| C.R. Consulting S.à r.l. | 124360 | Merus Labs Luxco II S.à r.l. | 124328 |
| Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 1 S.à r.l. | 124362 | Metastore S.A. | 124329 |
| Fauveluxe S.à r.l. | 124323 | Metrilio S.A. | 124328 |
| FDG Holding S.à r.l. | 124324 | METZEN S.à r.l., Industrietechnische Anlagen | 124329 |
| Fiduciaire Fernand Faber | 124324 | Monier Special Holdings S.à r.l. | 124328 |
| Finco Holdings S.à r.l. | 124326 | Morgan Stanley Luxembourg International Holdings S.A. | 124329 |
| Finco Holdings S.à r.l. | 124326 | RCP 5 (Lux) S.à r.l. | 124322 |
| Finco Holdings S.à r.l. | 124323 | RCP 7 (Lux) S.à r.l. | 124322 |
| Finco Holdings S.à r.l. | 124323 | RCP 9 (Lux) S.à r.l. | 124322 |
| Fingertips Asbl | 124323 | Red Grafton II S.à r.l. | 124328 |
| Fiusari S.A. SPF | 124324 | | |
| Fleurisse S.A. | 124324 | | |
| Fleurisse S.A. | 124326 | | |
| Geldilux-TS-2015 S.A. | 124325 | | |

RCP 5 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.015.

Le siège social de l'associé Revcap Estates 102 LLP a changé et est désormais au 105, Wigmore Street, W1U 1QY Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129845/12.

(150139626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

RCP 7 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.017.

Le siège social de l'associé Revcap Estates 102 LLP a changé et est désormais au 105, Wigmore Street, W1U 1QY Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129846/12.

(150139627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

RCP 9 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.013.

Le siège social de l'associé Revcap Estates 102 LLP a changé et est désormais au 105, Wigmore Street, W1U 1QY Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129847/12.

(150139630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Invista European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.462.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132947/9.

(150143268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Immobilien Europa Direkt Property Co 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 187.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132941/9.

(150143370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Finco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.003.

Le bilan au 31 janvier 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2015.

Colm Smith

Gérant

Référence de publication: 2015132854/12.

(150144067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Fingertips Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5813 Fentange, 18b, rue Pierre Anen.
R.C.S. Luxembourg F 10.180.

Suivant assemblée générale du 03/08/2015 il a été décidé de changer l'article 14 des statuts

Art. 14. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts. Ses décisions sont prises à la majorité des voix, celle du président étant prépondérante en cas d'ex aequo.

Le conseil d'administration représente l'Association vis-à-vis des tiers. Pour être valables, les actes émanant du conseil d'administration doivent porter la signature d'un membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer la gestion journalière de l'Association à un de ses membres ou à un tiers.

Chaque année le conseil d'administration doit soumettre à l'assemblée générale un rapport de gestion et un bilan pour l'année écoulée et un budget pour l'année à venir.

Référence de publication: 2015132855/16.

(150144367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Fauveluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 142.794.

La société a été constituée par acte notarié en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2912 du 5 décembre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAUVELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015132859/14.

(150143909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Finco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.003.

Le bilan au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2015.

Colm Smith

Gérant

Référence de publication: 2015132853/12.

(150144066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

FDG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDG HOLDING S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015132862/12.

(150143109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Fiduciaire Fernand Faber, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 54.231.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015132863/12.

(150143512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Fleurisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.353.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLEURISSE S.A.

Référence de publication: 2015132866/10.

(150143708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Fiusari S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 47.702.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132865/10.

(150143479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Immo-Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132952/10.

(150143630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Geldilux-TS-2015 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 197.230.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 30 juillet 2015 que:

- Monsieur Frédéric Gardeur a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 30 juillet 2015;
- Monsieur Dimitri Peignois, né le 11 août 1981 à Virton (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société, avec effet au 30 juillet 2015, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 août 2015.

Pour Geldilux-TS-2015 S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015132880/17.

(150143403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Global Blue Management GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 169.311.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2015 que Monsieur Jacques Stern, né le 19 septembre 1964 à Paris, France et demeurant au 77D Belsize Lane, Londres NW3 5AU, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2015 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015132881/14.

(150143235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Genimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 147.547.

La société a été constituée par acte notarié en date du 15 juillet 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1684 du 1^{er} septembre 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENIMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015132899/14.

(150144003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Hong-Phuc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7762 Bissen, 4, route de Boevange.
R.C.S. Luxembourg B 74.035.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132925/9.

(150143361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Finco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.003.

Le bilan au 31 janvier 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2015.

Colm Smith

Gérant

Référence de publication: 2015132851/12.

(150144064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Finco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.003.

Le bilan au 31 janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2015.

Colm Smith

Gérant

Référence de publication: 2015132852/12.

(150144065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Fleurisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.353.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,
le 03 août 2015*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

FLEURISSE S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015132867/16.

(150143718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Marjin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.138.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 7 juillet 2015

5^{ème} Résolution:

L'Actionnaire unique acte la démission de M. Guillaume Scroccaro de son mandat d'administrateur de catégorie B et décide de ne pas procéder à son remplacement. Le nombre de poste d'administrateur étant réduit à trois.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Certifié conforme

Pour MARJIN S.A.

Référence de publication: 2015132063/14.

(150142449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Madinina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Cette version des comptes remplace la première version déposée en date du 3 septembre 2014 (publication RCS L140156616).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015132053/12.

(150141931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Madinina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Cette version des comptes remplace la première version déposée en date du 19 juillet 2010 (publication RCS L100106622).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015132052/12.

(150141838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Madinina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015132055/10.

(150142754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Madinina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015132054/10.

(150142625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Menolly Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.122.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132028/10.

(150142720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Merus Labs Luxco II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.473.200,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.971.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132032/10.

(150143216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Metrilio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.044.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METRILIO S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015132034/11.

(150142115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Monier Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.559.

—
Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 6 juillet 2015, sous la référence L150117399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132036/12.

(150142278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Red Grafton II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.799.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de Red Grafton S. à r.l., associé unique de la Société, a été transféré à l'adresse suivante:

- 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Red Grafton II SARL

Signature

Référence de publication: 2015133239/16.

(150143521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

MACS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 112.546.

EXTRAIT

Les actionnaires de MACS SICAV ont décidé à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle du 30 juillet 2015 des résolutions suivantes:

- De prendre connaissance de la démission de M. Peter Daytz en qualité de d'administrateur avec effet au 21 juillet 2015;
- Nomination de M. Alain Guerard en qualité de d'administrateur avec effet au 30 juillet 2015 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 Décembre 2015;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jérôme Wigny et M. Simon Airey jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 Décembre 2015;
- Renouvellement du mandat de Réviseur d'Entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à. r.l. jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 Décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132050/19.

(150142277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Morgan Stanley Luxembourg International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.013.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 26 juin 2015

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois et de nommer Administrateurs les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2015:

M. Frank Lagerstedt, 1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique

M. Jorge Irigorri, 20 Bank Street, London E14 4AD, Royaume-Uni

M. Fabrice Frere.

Pour la Société Morgan Stanley Luxembourg International Holdings S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015132043/15.

(150142817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Metastore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 89.033.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132080/10.

(150141710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

METZEN S.à r.l., Industrietechnische Anlagen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 35, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.145.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015132081/10.

(150141866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Alrosa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.147.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2015

- L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

* M. Christian Mognol, administrateur et Président du Conseil d'Administration, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

* Mme Candice De Boni, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

* M. Smaïn Bouchareb, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2015.

- L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social au 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134379/21.

(150146326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Barents Reinsurance S.A., Société Anonyme,

(anc. Barents S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 194.011.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Barents S.A. (the "Company"), a public company limited by shares ("société anonyme"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Office 108 du Regus Luxembourg City, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 194.011 and incorporated pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 14th, 2015, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 611, dated March 5th, 2015.

The meeting is opened at 2 a.m. by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Pétange, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Miss Marisa GOMES, private employee, with professional address in Pétange.

The meeting elected as Scrutineer Mrs Laetitia ZUANEL, private employee, with professional address in Pétange.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are indicated on an attendance list. This list and the proxy, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the entirety of the share capital in the Company is represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the sole shareholder.

III.- The present or represented sole shareholder of the Company declared to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decided to waive all convening notices procedures in relation to this meeting.

IV. - The agenda of the meeting is the following:

1) Decision to cancel nine hundred and sixty-nine (969) ordinary shares having a nominal value of thirty-one euros (EUR 31.-) and to subsequently increase the nominal value of the ordinary shares from thirty-one euros (EUR 31.-) to one thousand euros (EUR 1,000.-) without increasing the share capital, so that the share capital is now fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one (31) ordinary shares in registered form, having a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

2) Decision to increase the share capital of the Company by three million, five hundred and sixty-nine thousand euros (EUR 3,569,000.-), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to three million, six hundred thousand euros (EUR 3,600,000.-) by the creation and issue of three thousand, five hundred and sixty-nine (3,569) new ordinary shares in registered form, having a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

3) Subscription to three thousand, five hundred and sixty-nine (3,569) new ordinary shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each and have them fully paid-up, by contribution in cash consisting of the aggregate amount of three million, five hundred and sixty-nine thousand euros (EUR 3,569,000.-), which shall be allocated in its entirety to the share capital of the Company.

4) Decision to change the name of the Company from “Barents S.A.” to “Barents Reinsurance S.A.”.

5) Decision to amend and restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as provided for therein.

6) Decision to acknowledge and accept, with effect as of the date thereof, the resignation as director of the Company of Mrs. Yasmina Bekouassa, born on October 17th, 1978, in Metz, France, with professional address at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

7) Decision to appoint, with effect as of the date thereof, directors, invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company, for a mandate of six (6) years.

8) Decision to appoint as “dirigeant agréé”, pursuant to article 94(3) of the Luxembourg Law dated December 6th, 1991, on the insurance sector: Mr. Philip Aspden, born on 22 July 1945, in Eastbourne (UK), with professional address at Office 108 of the Regus Luxembourg City Center, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, it being understood that this appointment will only be effective as of the date of the approval by the Commissariat aux Assurances of Mr. Philip Aspden as “dirigeant agréé”.

9) Decision to appoint, with effect as of the date thereof, as approved independent auditor (réviseur d’entreprise agréé) Deloitte Audit, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 67.895. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will resolve on the annual accounts of the financial year 2016.

First resolution

The sole shareholder resolved to cancel nine hundred and sixty-nine (969) ordinary shares having a nominal value of thirty-one euros (EUR 31.-) and to subsequently increase the nominal value of the ordinary shares from thirty-one euros (EUR 31.-) to one thousand euros (EUR 1,000.-) without increasing the share capital, so that the share capital is now fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one (31) ordinary shares in registered form, having a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by three million, five hundred and sixty-nine thousand euros (EUR 3,569,000.-), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to three million, six hundred thousand euros (EUR 3,600,000.-) by the creation and issue of three thousand, five hundred and sixty-nine (3,569) new ordinary shares in registered form, having a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

Subscription - Payment

1) Hereupon intervened the sole shareholder, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy, who, through its proxyholder, declared to subscribe to three thousand, five hundred and sixty-nine (3,569) new ordinary shares, with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, and have them fully paid-up, by contribution in cash consisting of the aggregate amount of three million, five hundred and sixty-nine thousand euros (EUR 3,569,000.-), which shall be allocated in its entirety to the share capital of the Company.

2) All the new above-mentioned ordinary shares have been fully paid-up in the aggregate amount of three million, five hundred and sixty-nine thousand euros (EUR 3,569,000.-), all of which having been paid by a related contribution in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the related consolidated amount, as has been certified by the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from “Barents S.A.” to “Barents Reinsurance S.A.”.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a “Société Anonyme” under the name of “Barents Reinsurance S.A.” (the “Company”).

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to effect in Luxembourg or abroad all reinsurance operations in all branches, excluding all direct insurance operations, the management of all reinsurance companies, the acquisition of direct or indirect interests in all companies or undertakings, that have the same or a similar corporate object and that may have a favourable impact on the development of its activities, more generally any investment activities in securities or property and any other commercial, civil or financial transactions that could be directly linked to the corporate object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at three million, six hundred thousand euros (EUR 3,600,000.-), represented by three thousand six hundred (3,600) ordinary shares in registered form, having a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The shares shall be in registered form only and a shareholders' register kept at the registered office shall contain the precise designation of each shareholder, the indication of the quantity and the sequence number of its shares, the indications of the payments done and, if applicable, their transfer with the relevant date. Certificates stating these inscriptions will be delivered to the shareholders. The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Board of Directors may establish a share premium account into which any premium paid on any share is to be transferred.

The Board of Directors may also establish any other type of reserve account(s) from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law). Decisions as to the use of any such share premium and other reserve accounts are to be taken by the Board of Directors subject to the laws.

The Company may acquire its Shares in accordance with the laws.

Title III. - Management

Art. 6. The Company must be managed by a Board of Directors consisting of a minimum of three members (each a “Director”), who do not need to be shareholders.

A legal entity may be a member of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the “Chairman”) from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing

equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the company with respect thereto, to one or more directors, officers, managers or other agents, who may but are not required to be shareholders, acting either alone or jointly, which will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

The Board of Directors shall report annually to the general meeting of shareholders the amounts of salaries, fees and other advantages paid to the mandated individuals(s).

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The annual accounts of the Company will be subject to an external audit to be performed annually by an independent auditor, to be chosen on a list agreed to by the Luxembourg Insurance Commissioner.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Friday of April at 10.00 am and for the first time in the year 2016.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st 2015.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the Luxembourg law of December 6, 1991 relating to the insurance sector as amended from time to time.”

Fifth resolution

The sole shareholder acknowledged and accepted, with effect as of the date thereof, the resignation as director of the Company of Mrs. Yasmina Bekouassa, born on October 17th, 1978, in Metz, France, with professional address at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The sole shareholder subsequently appointed, with effect as of the date thereof, as directors, invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company, for a mandate of six (6) years the following:

- Mr. Gerardo Garcia Gomes, born on June 20, 1968, in Panama, Republic of Panama, with professional address at Office 108 of the Regus Luxembourg City Center, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Henri Junior Chalhoub, born on February 14, 1986, in Paris, France, with professional address at Office 108 of the Regus Luxembourg City Center, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Klaus Bultmann, born on April 18, 1938, in Sydow, Germany, with professional address at Office 108 of the Regus Luxembourg City Center, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Jean-Marc Boyer, born on July 17, 1964, in Le Mans, France, with professional address at Office 108 of the Regus Luxembourg City Center, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. John Fitzpatrick, born on February 18, 1953, in London, United Kingdom, with professional address at Office 108 of the Regus Luxembourg City Center, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The sole shareholder appointed as “dirigeant agréé”, pursuant to article 94(3) of the Luxembourg Law dated December 6th, 1991, on the insurance sector: Mr. Philip Aspden, born on 22 July 1945, in Eastbourne (UK), with professional address at Office 108 of the Regus Luxembourg City Center, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, it being understood that this appointment will only be effective as of the date of the approval by the Commissariat aux Assurances of Mr. Philip Aspden as “dirigeant agréé”.

Eighth resolution

The sole shareholder appointed, with effect as of the date thereof, as approved independent auditor (réviseur d’entreprise agréé) Deloitte Audit, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 67.895. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will resolve on the annual accounts of the financial year 2016.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the sole shareholder, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same sole shareholder and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l’actionnaire unique de Barents S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Office 108 du Regus Luxembourg City, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché

de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.011 et constituée suivant un acte reçu par Me Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 janvier 2015, et publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 611, en date du 5 mars 2015.

L'assemblée est ouverte à 14 heures par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange, en qualité de président.

Le Président a nommé comme secrétaire Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Laetitia ZUANEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange

Le bureau est formé, le président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre des actions sociales détenues par lui sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, après avoir été signée par la partie présente et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

II.- Cette liste de présence démontre que l'entièreté des actions du capital de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire qui peut par conséquent décider valablement sur tous les points mis à l'ordre du jour et connus par l'actionnaire unique.

III.- L'actionnaire unique de la Société, présent ou représenté, a déclaré avoir été dûment informé de la tenue de la présente assemblée et de son ordre du jour et a décidé de lever toute procédure de convocation relative à cette assemblée.

IV. - L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant:

1) Décision de supprimer neuf cent soixante-neuf (969) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) et d'augmenter consécutivement la valeur nominale des actions ordinaires de trente-et-un euros (EUR 31,-) à mille euros (EUR 1.000,-) sans augmenter le capital social, aux fins que le capital social soit fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-une (31) actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

2) Décision d'augmenter le capital social de la Société de trois millions cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.569.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à trois millions, six cent mille euros (EUR 3.600.000,-), par la création et l'émission de trois mille, cinq cent soixante-neuf (3.569) actions ordinaires enregistrées, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

3) Souscription de trois mille, cinq cent soixante-neuf (3.569) nouvelles actions ordinaires, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et libération intégrale, par apport en numéraire d'un montant total de trois millions, cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.569.000,-), qui sera entièrement alloué au capital social de la Société.

4) Décision de changer la dénomination sociale de la Société de «Barents S.A.» pour «Barents Reinsurance S.A.».

5) Décision de refondre les Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur telle que stipulée dans les présentes.

6) Décision de reconnaître et approuver, ayant effet en date des présentes, la démission de ses fonctions d'administrateur de la Société de Mme Yasmina Bekouassa, née le 17 Octobre 1978 à Metz, France, ayant adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

7) Décision de procéder à des nominations, ayant effet en date des présentes, aux fonctions d'administrateurs, investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société, pour un mandat d'une durée de six (6) ans.

8) Décision d'appeler aux fonctions de dirigeant agréé, telles que définies par l'article 94(3) de la loi luxembourgeoise du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances: Mr. Philip Aspden, né à Eastbourne (Royaume-Uni), le 22 juillet 1945, ayant adresse professionnelle à l'Office 108 du Regus Luxembourg City, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant précisé que cette nomination ne prendra effet qu'à la date de l'approbation par le Commissariat aux Assurances de Mr. Philip Aspden comme dirigeant agréé.

9) Décision de nommer, ayant effet en date des présentes, comme réviseur d'entreprise agréé Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895. Le mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice social 2016.

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de supprimer neuf cent soixante-neuf (969) actions ordinaires ayant une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) et d'augmenter consécutivement la valeur nominale des actions ordinaires de trente-et-un euros (EUR 31,-) à mille euros (EUR 1.000,-) sans augmenter le capital social, aux fins que le capital social soit fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-une (31) actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société de trois millions cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.569.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à trois millions six cent mille euros (EUR 3.600.000,-), par la création et l'émission de trois mille, cinq cent soixante-neuf (3.569) actions ordinaires enregistrées, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Souscription - Libération

1) Est alors intervenu l'actionnaire unique, représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, qui, par son mandataire, a déclaré souscrire trois mille, cinq cent soixante-neuf (3.569) nouvelles actions ordinaires, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et les libérer intégralement, par apport en numéraire d'un montant total de trois millions, cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.569.000,-), qui sera entièrement alloué au capital social de la Société.

2) Toutes les nouvelles actions ordinaires sus-mentionnées ont été entièrement libérées pour leur valeur nominale totale de trois millions cinq cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.569.000,-), le tout ayant été libéré par un apport en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme consolidée s'y afferant ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de «Barents S.A.» pour «Barents Re-insurance S.A.».

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a décidé de refondre les Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «Barents Reinsurance S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trois millions six cent mille euros (EUR 3.600.000,-), représenté par trois mille six cents (3.600) actions, chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites sur un registre tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires. Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le Conseil d'Administration peut créer un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le Conseil d'Administration pourra également créer tout type de compte(s) de réserve qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales).

Les décisions quant à l'utilisation des comptes de prime d'émission et des autres comptes de réserve doivent être prises par le Conseil d'Administration sous réserve des stipulations légales.

La Société peut acquérir ses propres Actions en accord avec les stipulations légales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé d'au minimum trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen, tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Le Conseil d'Administration devra rendre compte, via un rapport annuel adressé à l'assemblée générale, des salaires, débours et autres avantages versés à ces mandataires.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à 10 heures, et pour la première fois en 2016.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2015.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à la loi luxembourgeoise du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances telles que modifiées.»

Cinquième résolution

L'actionnaire unique a reconnu et a approuvé, ayant effet en date des présentes, la démission de ses fonctions d'administrateur de la Société de Mme Yasmina Bekouassa, née le 17 Octobre 1978 à Metz, France, ayant adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'actionnaire unique a par conséquent procédé à la nomination, ayant effet en date des présentes, aux fonctions d'administrateurs, investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société, pour un mandat d'une durée de six (6) ans à compter de la date des présentes, des suivants:

- M. Gerardo Garcia Gomes, né le 20 juin 1968, à Panama, République de Panama, ayant adresse professionnelle à l'Office 108 du Regus Luxembourg City, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Henri Junior Chalhoub, né le 14 février 1986, à Paris, France, ayant adresse professionnelle à l'Office 108 du Regus Luxembourg City, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Klaus Bultmann, né le 18 avril 1938, à Sydow, Allemagne, ayant adresse professionnelle à l'Office 108 du Regus Luxembourg City, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Jean-Marc Boyer, né le 17 juillet 1964, à Le Mans, France, ayant adresse professionnelle à l'Office 108 du Regus Luxembourg City, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. John Fitzpatrick, né le 18 février 1953, à Londres, Royaume-Uni, ayant adresse professionnelle à l'Office 108 du Regus Luxembourg City, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'actionnaire unique a appelé aux fonctions de dirigeant agréé, telles que définies par l'article 94(3) de la loi luxembourgeoise du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances: Mr. Philip Aspden, né à Eastbourne (Royaume-Uni), le 22 juillet 1945, ayant adresse professionnelle à l'Office 108 du Regus Luxembourg City, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant précisé que cette nomination ne prendra effet qu'à la date de l'approbation par le Commissariat aux Assurances de Mr. Philip Aspden comme dirigeant agréé.

Huitième résolution

L'actionnaire unique a nommé, ayant effet en date des présentes, comme réviseur d'entreprise agréé Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895. Le mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice social 2016.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de l'actionnaire unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de même actionnaire unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par son nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133535/474.

(150145134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Bitnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 199.043.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

BITNET TECHNOLOGIES LIMITED, an Irish-registered private limited company, having its registered office at 25-28 North Wall Quay, I.F.S.C. Dublin 1, Ireland, registered with the Registrar of Companies of Ireland under number 537994,

here represented by Maître Maxime LLERENA, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the following articles of association of a company which it declares to establish as follows:

I. Form - Name - Shareholders - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Form and Name. There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of BITNET S.A. (the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of November 10, 2009 on payment services, on the activity of electronic money institution and settlement finality in payment and securities settlement systems, as amended from time to time (the "Law on Payment Services"), the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Company Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Shareholders. The Company may have 1 (one) sole shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if and when the Company has only one shareholder.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the "Board").

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 11.

Art. 5. Corporate object. The Company's object consists in the provision of payment services in the sense of the Law on Payment Services.

The Company may also within the limits provided by the Law on Payment Services (i) hold, directly or indirectly, acquire, buy, sell or dispose of, protect, invest in, develop, manage, license or sub-license or otherwise exploit intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, including but not limited to patents, trade- and service marks, industrial designs, copyright, know-how, trade-secrets and other industrial and commercial ideas or other intellectual property rights ("IP"), and (ii) set up, administrate, hold, manage and develop a portfolio consisting of IP.

The Company may further, within the limits provided by the Law on Payment Services, acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, warranty, underwriting, purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and generally administrate, develop, manage, sell and transfer in consideration of a price that the Company shall deem appropriate (and more particularly in consideration of shares or parts or other interests of any company acquiring such holding of interests), all or part of such holding of interests.

In addition, the Company may within the limits provided by the Law on Payment Services perform all legal, commercial, technical and financial transactions (including techniques or instruments which are in general likely to protect the Company against credit risk, exchange rate risk, interest rate risk or any other risk) and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

II. Share capital - Shares

Art. 6. Share capital. The issued share capital of the Company is set at EUR 31.000 (thirty one thousand euros) represented by 31.000 (thirty one thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Art. 7. Shares. The shares of the Company shall be in registered form and will remain in registered form only.

A register of shares in registered form will be kept by the Company at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such shares, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other 2 (two) members of the Board.

The Company will recognise only 1 (one) holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until 1 (one) person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

III. General meeting

Art. 8. Powers. As long as the Company has only 1 (one) shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only 1 (one) shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder shall be recorded in minutes or documented by way of written resolutions, as the case may be.

In the case of multiple shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The General Meeting has all the powers vested to it by the Company Law and by these Articles.

Art. 9. Annual General Meeting and other General Meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Company Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of June each year at 14.00 (two o'clock in the afternoon).

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings may be held at such places, dates and times in Luxembourg-City as specified in the respective convening notices of such meetings.

Art. 10. Calling of the General Meeting and convening notices. The General Meeting will meet upon call by the Board or the auditor(s) made in compliance with the Company Law and the present Articles.

The Board shall be obliged to convene a General Meeting so that it is held within a period of 1 (one) month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda.

One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall be published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Luxembourg Official Journal (Mémorial C) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

If all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Representation, quorum of presence and majority. Any shareholder may act at any meeting of shareholders either in person or by appointing in writing by e-mail, telefax, telegram or by any other similar means of communication, another person, who does not need to be a shareholder, as its proxy. The Board may determine the form of the proxies to be used and it may require that the proxies be deposited at least 5 (five) clear days before the date set for that meeting.

A shareholder may participate in any General Meeting by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by those means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Each share is entitled to 1 (one) vote.

Except as otherwise required by the Company Law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of the votes cast, irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the purpose or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at 15 (fifteen) days interval at least and 15 (fifteen) days before the meeting in the Official Journal and in 2 (two) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast at the relevant General Meeting.

Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank or spoilt vote are not taken into account to calculate the majority.

IV. Management

Art. 12. The Board. The Company shall be managed by a Board composed of at least 3 (three) members (the “Directors”) who need not to be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the General Meeting for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment. The General Meeting shall also determine the number of Directors and the term of their office. A Director may, at any time, be removed with or without cause and/or replaced by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy on a provisional basis until the next General Meeting.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall elect a chairman among its members (the “Chairman”). The Chairman shall preside all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the other Directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time 2 (two) Directors so request.

Written notice of any meeting of the Board shall be given by telefax or electronic mail or by any other means of communication to all the Directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. Any Director may waive his right to receive such written notice by giving his consent in writing. Copies of such written consents that are transmitted by telefax or electronic mail or by any other means of communication may be accepted as evidence of the written consent. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Director may participate in a meeting of the Board by a conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors are present (which may be by way of a telephone or video conference call, provided at least 2 (two) Directors are physically present) or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event of a tied vote, the Chairman shall have a casting vote.

The Board may also, unanimously, pass resolutions in writing (the “Circular Resolutions”), which shall be valid and binding in the same way as if passed in a meeting duly convened and held. The Circular Resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and be signed, manually or electronically by each Director. The date of the Circular Resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be drawn up and signed by the Chairman of the meeting and a second Director present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the Chairman.

Art. 15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in compliance with the corporate object of the Company. All powers not expressly reserved by Company Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may delegate its powers to conduct the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company within such day-to-day management to the persons referred to in paragraph 2 of article 13 of the Law on Payment Services (the “Day-to-day Managers”), acting under such terms and with such powers as the Board shall determine, provided that within the framework of delegation the Company shall only be bound, in any circumstances, by the joint signature of at least 2 (two) Day-to-day Managers. The Day-to-day Managers are appointed and revoked, with or without cause, by the Board.

The Board may also confer special powers for determined matters to one or more proxy-holders, who need not to be a Director or a shareholder of the Company.

Art. 17. Representation of the Company. The Company shall be bound in any circumstances by the joint signature of any 2 (two) Directors.

According to what is provided for in Article 16 of the Articles, the Company shall further be bound by the joint signature of at least 2 (two) Day-to-day Managers within the limits of their powers.

V. Supervision

Art. 18. Independent auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several approved independent auditor(s) (“réviseur d’entreprises agréé”). The independent auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and are eligible for re-appointment.

The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting which shall determine the number of auditors and the term of their office.

The independent auditor(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

VI. Financial year, Allocation of profits

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 20. Approval of Annual accounts. The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

No later than 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents, as may be required by Company Law, to the independent auditor(s) who will thereupon draw up its(their) report.

No later than 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report of the Board (if any) and of the independent auditor(s), and such other documents as may be required by the Company Law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 21. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the subscribed capital of the Company.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and in particular it may decide to declare and pay dividends, within the limits laid down by the Company Law.

The Board may decide to declare and pay out interim dividends of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down by the Company Law.

VIII. Dissolution and liquidation

Art. 22. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amending these Articles, as prescribed in Article 11 above.

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

VIII. Applicable law

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the applicable laws, in particular the Company Law and the Law on Payment Services.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 31/12/2016.

The first annual General Meeting will be held in 2017.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to the 31.000 (thirty one thousand) shares representing the total share capital of the Company and having a subscription price of EUR 1 (one euro) each.

All these shares have been fully paid up by the appearing party by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 31.000 (thirty one thousand euros) so that the amount of EUR 31.000 (thirty one thousand euros) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary and the notary expressly bears witness to it.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital of the Company.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3.000 (three thousand euros).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, represented as stated above, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of Directors is set at 5 (five) and the number of independent auditor at 1 (one);
2. the following persons are appointed as Directors:
 - a. John James Mc DONNELL, born in Washington (United States) on 20 January 1966, residing in 304 Montford Avenue, Mill Valley, California 94941, United States;
 - b. Stephen Mc NAMARA, born in Antrim (North Ireland) on 18 February 1970, residing in 5a Slievenaman Road, Newcastle, Co. Down BT33 0QD, North Ireland;
 - c. Mohamed Akif KHAN, born in St. Albans (United Kingdom), on 22 June 1975, residing in 11 Hilmanton, Lower Earley, Reading, Berkshire, RG6 4HN, United Kingdom;
 - d. Brendan Michael SMYTH, born in Belfast (North Ireland) on 22 April 1967, residing in 33, Greer Park Avenue, Belfast BT8 7YF, North Ireland;
 - e. John Stephen EHLERS, born in Los Angeles (United States) on 27 June 1966, residing in 24, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Luxembourg;

their terms of office will expire after the annual General Meeting of the year 2017 called to approve the annual accounts of the accounting year 2016;

3. the following company is appointed as independent auditor:

KPMG LUXEMBOURG, a corporative company existing under Luxembourg law (société cooperative de droit luxembourgeois), having its registered office at L- 1855 Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.133;

his term of office will expire after the annual General Meeting of the year 2017 called to approve the annual accounts of the accounting year 2016; and

4. the address of the registered office of the Company is at:

L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

After reading to the appearing party, the present deed has been signed by the appearing party and the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

a comparu:

BITNET TECHNOLOGIES LIMITED, une private limited company enregistrée en Irlande, ayant son siège social à Dublin 1 I.F.S.C., 25-28, North Wall Quay, inscrite au Registre des Sociétés d'Irlande sous le numéro 537994,

ici représentée par Maître Maxime LLERENA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts suivants d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

I. Forme - Dénomination - Actionnariat - Siège social - Durée - Objet social

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de BITNET S.A. (la "Société"), qui est régie par les lois régissant une telle entité, et en particulier par la loi du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement, à l'activité d'établissement de monnaie électronique et au caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et les systèmes de règlement des opérations sur titres, telle que modifiée (la "Loi sur les Services de Paiements"), la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Actionnariat. La Société peut avoir 1 (un) actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration").

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des faits ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire ont eu lieu ou sont imminents et que ces faits ou événements pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la communication aisée entre le siège social et les bureaux et personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation définitive de ces circonstances exceptionnelles. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale") statuant comme en matière de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'Article 11.

Art. 5. Objet social. La Société a pour objet la fourniture de services de paiement au sens de la Loi sur les Services de Paiement.

La Société peut également, dans les limites prévues par la Loi sur les Services de Paiement, (i) détenir, directement ou indirectement, acquérir, acheter, vendre ou céder, protéger, investir dans, développer, gérer, accorder des licences ou sous-licences sur ou exploiter autrement des droits de propriété intellectuelle de toute nature et origine quelconque, y compris, sans préjudice d'exhaustivité, des brevets, des marques de fabrique et marques de service, des dessins industriels, des droits d'auteur, du savoir-faire, des secrets de fabrique, et d'autres idées industrielles et commerciales ou d'autres droits de propriété intellectuelle ("IP") et (ii) créer, administrer, détenir, gérer et développer un portefeuille composé d'IP.

La Société peut aussi, dans les limites prévues par la Loi sur les Services de Paiement, acquérir et détenir des participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à travers, entre autres, la souscription ou l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de garantie, de souscription, d'achat ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou des instruments financiers sous quelque forme que ce soit, et généralement administrer, développer, gérer, vendre et transférer tout ou partie de telles participations en contrepartie d'un prix que la Société jugera approprié (et plus particulièrement en contrepartie d'actions ou d'autres parts d'intérêts de toute société acquérant de telles participations).

En outre, la Société peut, dans les limites prévues par la Loi sur les Services de Paiement, réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques et financières, (en ce y inclus toutes techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques liés au crédit, à l'échange de devise, au taux d'intérêt ou à tout autre risque), et, en général, toutes opérations qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social ainsi que toutes opérations liées de manière directe ou indirecte aux domaines d'activité décrits ci-avant afin de faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines d'activité décrits ci-avant.

II. Capital social - Actions

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales.

Art. 7. Actions. Les actions sont nominatives et resteront nominatives.

Un registre des actions nominatives est tenu par la Société au siège social, où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants payés pour chacune de ces actions, et le transfert des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ce registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis pour les actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par 2 (deux) autres membres du Conseil d'Administration.

La Société ne reconnaît que 1 (un) seul propriétaire par action. Dans le cas où une action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où 1 (une) personne aura été désignée comme le propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

III. Assemblée générale

Art. 8. Pouvoirs. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un actionnaire, l'Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a que 1 (un) seul actionnaire. Les résolutions prises par l'Actionnaire Unique sont consignées dans des procès-verbaux ou documentées par voie de résolutions écrites, selon le cas.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

L'Assemblée Générale a tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

Art. 9. Assemblée Générale annuelle et autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, en conformité avec la Loi sur les Sociétés, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune où siège indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le premier jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues en ces lieux, dates et heures à Luxembourg-ville tels que spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 10. Convocation de l'Assemblée Générale et avis de convocation. L'Assemblée Générale se réunit après convocation par le Conseil d'Administration ou par le(s) réviseur(s) d'entreprises en conformité avec la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

Le Conseil d'Administration doit convoquer l'Assemblée Générale de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de 1 (un) mois si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social en font la demande par écrit avec indication de l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale contiennent l'ordre du jour et sont publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial C et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, 8 (huit) jours avant l'assemblée, aux actionnaires nominatifs, mais sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Si toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites seulement par courrier recommandé.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Représentation, quorum de présence et majorité. Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société soit en personne, soit en désignant par écrit, par mail, téléfax, télégramme ou par tous autres moyens de communication, une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, comme son mandataire. Le Conseil d'Administration peut déterminer la forme des procurations à utiliser et peut exiger qu'elles soient déposées au moins 5 (cinq) jours francs avant la date de la réunion.

Un actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou tous autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion d'être identifiées, d'entendre les autres participants et de leur parler. La participation à une réunion de cette façon est réputée comme équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Chaque action donne droit à 1 (une) voix.

Sauf s'il en est disposé autrement dans la Loi des Sociétés ou les Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des voix exprimées quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à la réunion.

Cependant, les résolutions visant à modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées dans une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées par deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans 2 (deux) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital social représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, doivent réunir au moins les deux tiers des voix exprimées.

Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

IV. Administration

Art. 12. Le Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 (trois) membres (les "Administrateurs") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas excéder 6 (six) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale détermine aussi le nombre d'Administrateurs et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut, à tout moment, être révoqué, avec ou sans motif, et/ou remplacé par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou autre cause, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des voix, un Administrateur afin de pourvoir provisoirement au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un président (le "Président"). Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres Administrateurs éliront un président pro tempore, qui présidera la réunion en question, à la majorité simple des voix des Administrateurs présents ou représentés à ladite réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président au lieu indiqué dans la convocation aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que 2 (deux) Administrateurs le demandent.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée par courrier électronique, par télécopie ou tout autre moyen de communication à tous les Administrateurs avec un préavis d'au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dans lesquelles la nature de l'urgence est mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

Aucune convocation écrite n'est requise si tous les Administrateurs sont présents ou représentés durant la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Tout Administrateur peut renoncer à son droit de recevoir une convocation écrite en donnant son accord par écrit. Des copies de tels accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courrier électronique ou tout autre moyen de communication peuvent être acceptées

comme preuve de l'accord écrit. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une heure et dans un lieu déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire. Les copies de ces procurations écrites qui sont transmises par télécopie ou par courrier électronique peuvent être acceptées comme preuve de ces procurations écrites à la réunion du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise de manière continue et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer, et la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente (ce qui peut être par le biais d'un appel téléphonique ou vidéo conférence, à condition qu'au moins 2 (deux) Administrateurs soient présents physiquement) ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions par écrit (les "Résolutions Circulaires"), qui sont valables et contraignantes de la même manière que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les Résolutions Circulaires consisteront en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées, manuellement ou électroniquement, par chaque Administrateur. La date des Résolutions Circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration sont établis par écrit et signés par le Président de la réunion et un deuxième Administrateur présent à la réunion. Toutes procurations y seront annexées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux doivent être certifiés par le Président.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés et les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière, aux personnes visées au paragraphe 2 de l'article 13 de la Loi sur les Services de Paiement (les "Délégués à la gestion journalière"), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera, pour autant que, dans le cadre de telle délégation, la Société soit seulement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'au moins 2 (deux) Délégués à la gestion journalière. Les Délégués à la gestion journalière sont nommés et révoqués, avec ou sans motif, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, qui n'ont pas besoin d'être Administrateur ou actionnaire de la Société.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de 2 (deux) Administrateurs.

Conformément à ce qui prévu à l'Article 16 des Statuts, la Société est également engagée par la signature conjointe d'au moins 2 (deux) Délégués à la gestion journalière dans les limites de leurs pouvoirs.

V. Surveillance

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises est(sont) nommé(s) pour une période n'excédant pas 6 (six) ans et est(sont) rééligible(s).

Le(s) réviseur(s) d'entreprises est(sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre et la durée de leur fonction.

Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Assemblée Générale.

VI. Exercice social, Affectation des bénéfices

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels de la Société qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ensemble avec le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tout autre document susceptible d'être requis par la Loi sur les Sociétés, au(x) réviseur(s) d'entreprise de la Société qui établi(t)(ssent) ensuite son(leur) rapport.

Au plus tard 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et le rapport du (ou des) réviseur(s) d'entreprises ainsi que tout autre document pouvant être requis par la Loi sur les Sociétés doivent être déposés au siège social de la Société où ils sont disponibles pour inspection par tout actionnaire durant les heures de bureau habituelles.

Art. 21. Affectation des bénéfiques. Sur les bénéfiques nets annuels de la Société, 5% (5 pour cent) sont affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit.

L'Assemblée Générale détermine comment le solde des bénéfiques annuels est réparti et, plus particulièrement, peut décider de déclarer et payer des dividendes dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés.

Le Conseil d'Administration peut décider de déclarer et payer des dividendes intérimaires sur les bénéfiques et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

VIII. Dissolution et liquidation

Art. 22. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommé(s) par l'Assemblée Générale ayant décidée cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

VIII. Droit applicable

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions non régies par les Statuts sont à interpréter conformément à la loi applicable, et en particulier à la Loi sur les Sociétés et la Loi sur les Services de Paiements.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31/12/2016.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2017.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit au moyen d'un apport en numéraire à l'ensemble des 31.000 (trente-et-un mille) actions représentant la totalité du capital social de la Société, et ayant un prix de souscription de EUR 1 (un euro) chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par la partie comparante au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La totalité de l'apport en numéraire est attribuée au capital social de la Société.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport d'actifs autre qu'un apport en numéraire n'a été effectué à la constitution de la Société) sont bien remplies et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.000 (trois mille euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'Administrateurs est fixé à 5 (cinq) le nombre de réviseur d'entreprises à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'Administrateurs:
 - a. John James Mc DONNELL, né à Washington (Etats-Unis) le 20 janvier 1966, demeurant à Californie 94941, Mill Valley (Etats-Unis), 304, Montford Avenue,
 - b. Stephen Mc NAMARA, né à Antrim (Irlande du Nord) le 18 février 1970, demeurant à Co. Down BT33 0QD, Newcastle (Irlande du Nord), 5a, Slievenaman Road,
 - c. Mohamed Akif KHAN, né à St. Albans (Royaume Unis), le 22 juin 1975, demeurant à RG6 4HN Reading, Berkshire (Royaume-Unis), 11, Hilmanton, Lower Earley,

d. Brendan Michael SMYTH, né à Belfast (Irlande du Nord), le 22 avril 1967, demeurant à BT8 7YF Belfast (Irlande du Nord), 33, Greer Park Avenue,

e. John Stephen EHLERS, né à Los Angeles (Etats-Unis), le 27 juin 1966, demeurant à L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre,

leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017 appelée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social de l'année 2016;

3. est nommé en tant que réviseur de la Société;

KPMG LUXEMBOURG, société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133;

son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017 appelée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social de l'année 2016;

4. le siège social de la Société est sis au

L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte

Signé: M. LLERENA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23950. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133577/556.

(150144862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Bill Boy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 57.570.

L'an deux mille quinze, le trois août.

Par devant nous Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BILL BOY GROUP S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.570,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 166 du 4 avril 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jacques DELVAUX en date du 24 octobre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 90 du 11 février 1998.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27 novembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 27 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jacques DELVAUX en date du 19 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 17 du 8 janvier 2003;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1340 du 21 juin 2011.

Le capital social s'élève à cinq millions huit cent six mille sept cent trois Euros (EUR 5.806.703.-), représenté par trente mille (30.000) actions d'un pair comptable de cent quatre vingt treize Euros et cinquante-six Cents (EUR 193,56), chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui désigne comme secrétaire Sara Craveiro, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, et l'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la/les procuration(s), resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société actuellement fixé à cinq millions huit cent six mille sept cent trois Euros (EUR 5.806.703.-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Suppression de la version anglaise des statuts.

2.- Modification de l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet:

1. L'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute personne morale et société existantes ou encore à constituer, l'encouragement, la planification, la coordination du développement et l'investissement dans des personnes morales et des entreprises dans lesquelles elle détient déjà ou non une participation.

2. L'administration, le conseil, les services informatiques, l'accompagnement des entreprises et les activités de gestion, comprenant entre autres:

Le conseil dans le domaine de la conduite et de la gestion des entreprises;

L'intervention dans la gestion journalière et la représentation d'entreprise, entre autres en exerçant des mandats d'administrateur, de gérant, de directeur ou de liquidateur;

Le bureau d'études, d'organisation et de conseil en matière d'affaires juridiques, financières, commerciales, économiques ou sociales, y compris toutes les actions relatives au conseil, à la documentation et aux publications sur des problèmes juridiques, sociaux, économiques et financiers;

L'accompagnement des entreprises dans le domaine du commerce, de l'industrie et de l'administration, l'exécution de tâches de secrétariat, la domiciliation d'entreprises, la mise à disposition de bureaux, magasins et espaces de fabrication, l'exécution d'études et de conseils préparatoires dans le domaine de la gestion, du fonctionnement de l'entreprise, de la législation économique, du marketing, de l'export et de l'import, l'impression et l'édition d'études et de rapports, et la dispensation d'aide aux entreprises en formation ou en cas de reprise de sociétés existantes, l'envoi et la réception de courrier et plus généralement, faire tout ce qui peut s'avérer utile en ce qui concerne la constitution, l'exploitation et la gestion des entreprises;

La conception et la programmation de logiciels, la gestion d'installations informatiques, l'édition de logiciels et de tout service connexe dans le domaine des technologies de l'information et de l'informatique;

La fourniture de divers services aux entreprises, comme: la tenue de la comptabilité, l'administration et la politique financière générale; intervenir dans le marketing, la promotion et la publicité; le soutien, la coordination et la négociation en matière d'achat et de vente; intervenir dans la politique du personnel.

3. Activités de gestion de la trésorerie et d'affacturage, et activités liées directement ou indirectement à leur bénéfice propre, de personnes morales dont la société détient des actions, et de toutes personnes morales et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le même actionnaire que celui qui contrôle directement ou indirectement la société, de même qu'au bénéfice d'autres personnes morales et d'entreprises, comprenant entre autres:

La centralisation des opérations financières et la couverture des risques découlant des fluctuations des cours de changes et des taux d'intérêt;

Le contrôle et la gestion de comptes de débit et de crédit;

La coordination et/ou la centralisation de la gestion financière et de la trésorerie, comprenant en particulier:

- La centralisation des comptes financiers de débit et de crédit;

- L'acquisition, la détention et le recouvrement de créances sur débiteurs;

- La détention et l'investissement au sens le plus large des liquidités excédentaires;

- La transmission de données et d'instructions en matière de gestion financière;

- La coordination pour les activités préparatoires pour les négociations, ainsi que la conduite des négociations elles-mêmes avec les institutions financières et les investisseurs institutionnels, au nom et pour compte des sociétés;

- La gestion des comptes financiers des sociétés, en leur nom et pour leur compte.

La coordination et/ou la centralisation des besoins de financement à court et long terme des sociétés. Pour cela, les fonds propres peuvent être engagés ou des emprunts peuvent être contractés:

- auprès d'institutions financières ou d'autres prêteurs au Luxembourg ou à l'étranger;

- sur le marché des capitaux par l'émission de titres ou d'effets de commerce.

La dispensation d'aide lors de négociations relatives à des crédits et lors de l'ouverture de ces crédits.

La participation à des activités d'affacturage.

La perception et le recouvrement de créances et l'exécution de paiements au nom et pour compte de sociétés, indépendamment du titulaire du compte, ainsi que l'octroi de facilités de paiement et de crédit.

La conclusion de contrats à terme et d'autres contrats relatifs à l'achat et à la vente de devises étrangères et/ou la dispensation d'aide aux sociétés lors de la conclusion de tels contrats dans le but de couvrir les risques se rapportant aux opérations de change et aux intérêts.

La mise au point de nouvelles techniques financières.

Le développement et la centralisation de tout ou partie des activités mentionnées ci-dessus.

4. La centralisation et la coordination d'activités d'achat d'entreprises visées au point 3 comprenant, mais sans être exhaustif: une évaluation du produit, la sélection des fournisseurs et la négociation de contrats relatifs tant à des produits manufacturés (en l'espèce, matériel et matières premières) qu'à des produits non manufacturés (en l'espèce, entre autres, le matériel de bureau, et les machines et équipements).

5. L'aménagement, la construction et la gestion judicieuse d'un bien immobilier; toutes les opérations relatives à des biens immobiliers et à des droits réels immobiliers tels que, entre autres, les droits d'emphytéose et de superficie, et le crédit-bail de biens immobiliers à des tiers, l'achat et la vente, tant en pleine propriété qu'en usufruit et/ou en nue-propriété, échanger, faire construire, faire rénover, entretenir, donner en location, louer, lotir, prospecter et exploiter des biens immobiliers, l'achat et la vente, la location et le louage de biens mobiliers concernant l'aménagement et l'équipement de biens immobiliers, de même que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion commerciale, technique et/ou administrative, la valorisation, pour compte propre ou pour compte de tiers, de toutes propriétés immobilières bâties ou non bâties, effectuer toutes études et estimations, demander toutes autorisations administratives, rédiger tous cahiers des charges, conclure tous contrats d'architectes et/ou d'entrepreneurs ainsi que toutes opérations relatives, directement ou indirectement, à cet objet et qui sont de nature à promouvoir le rendement des biens mobiliers et immobiliers.

6. L'aménagement, la construction et la gestion judicieuse d'un patrimoine immobilier, toutes opérations relatives à des biens et droits mobiliers, de quelque nature qu'ils soient, comme l'acquisition par souscription ou achat et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières, de quelque nature qu'elles soient, de personnes morales ou d'entreprises Luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou encore à créer.

7. L'octroi de prêts et d'ouvertures de crédit aux personnes morales et aux entreprises ou aux particuliers, sous quelque forme que ce soit; dans ce cadre, elle peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, exceptées celles qui sont légalement réservées aux banques de dépôt, aux détenteurs de dépôts à court terme, aux caisses d'épargne, aux sociétés hypothécaires et aux entreprises de capitalisation.

En ce qui concerne ce qui précède, la société agit pour son propre compte, en commission, en tant qu'intermédiaire ou en tant que représentant.

Elle peut hypothéquer ses biens immobiliers et donner en garantie tous ses autres biens, y compris le fonds de commerce, elle peut agir comme garant et se porter aval pour tous prêts, ouvertures de crédit et autres engagements, tant pour elle-même que pour tous tiers, à condition qu'elle-même y ait un intérêt.

La société peut exécuter toutes missions se rapportant à la gestion, la direction, le contrôle et la liquidation de toutes sociétés et entreprises.

La société peut, par voie d'apport en espèces ou en nature, par fusion, inscription, participation, intervention financières ou de toute autre manière, prendre des intérêts dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou à créer, au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet est similaire ou analogue au sien ou de nature à conforter son objet.

Le résumé ci-dessus n'est pas exhaustif, de sorte que la société peut effectuer toutes les activités commerciales, industrielles, financières, immobilières et mobilières, qui sont directement ou indirectement liées à son objet ou qui sont de nature à conforter son développement, à l'exception des activités sur valeurs mobilières et immobilières réservées par la loi aux banques et aux sociétés de bourse.

La société peut réaliser son objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, par tous les moyens et de toutes les manières qu'elle estime lui convenir le mieux."

3.- Approbation des comptes arrêtés au 30 juin 2015.

4.- Adoption de la nationalité belge par la société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers Maasmechelen (Belgique), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le transfert du siège social n'entraîne pas la dissolution de la société, ceci sous réserve que la société s'adapte à la législation belge et qu'elle modifie ses statuts conformément aux dispositions obligatoires du code des sociétés belges qui seront applicables suite à ce transfert, y compris l'inscription en bonne et due forme de la société auprès de la Banque Carrefour des entreprises belges et ceci à partir du jour de l'assemblée générale de la société devant le notaire belge constatant le transfert du siège social, administratif et de direction effective de la société en Belgique (notamment en Région flamande).

5.- Etablissement du siège social à Burg, Vinckenlaan 10, 3630 Maasmechelen, Belgique.

6.- Adoption de la nouvelle forme légale de la Société et refonte subséquente des statuts de la Société.

7.- Acceptation de la démission, avec décharge, des administrateurs et du commissaire aux comptes, actuellement en fonction, avec effet au jour de l'inscription dans la Banque Carrefour des Entreprises belge.

8.- Nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, et ceci à partir du jour de l'assemblée générale de la société devant le notaire belge constatant le transfert du siège social, administratif et de direction effective de la société en Belgique (notamment en Région flamande):

- Monsieur Willem Theodoor J. JONGEN, né à Heerlen (Pays-Bas), le 25 octobre 1951, demeurant à Burg. Vinckenlaan 10, 3630 Maasmechelen, Belgique,

- Madame Theresia Maria H. BOSTEN, née à Kerkrade (Pays-Bas), le 30 avril 1956, demeurant à Burg. Vinckenlaan 10, 3630 Maasmechelen, Belgique.

9.- Octroi du pouvoir et de l'autorisation aux administrateurs nouvellement nommés, afin de parvenir au transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et lieu de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique et de réaliser toutes les étapes, formalités et procédures nécessaires ou requises à la finalisation du transfert conformément au droit belge, y compris mais sans s'y limiter, l'autorité de procéder à la modification des statuts de la Société dans le but de se conformer au droit belge.

10.- Octroi du pouvoir et de l'autorisation à tout employé de l'étude de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg) de procéder aux dés enregistrement de la Société auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois, sur base de la preuve de l'inscription dans la Banque Carrefour des Entreprises belge.

11.- Les points 2,3,4,5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour seront pris à partir du jour de l'assemblée générale de la société devant le notaire belge constatant le transfert du siège social, administratif et de direction effective de la société en Belgique (notamment en Région flamande).

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet:

1. L'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute personne morale et société existantes ou encore à constituer, l'encouragement, la planification, la coordination du développement et l'investissement dans des personnes morales et des entreprises dans lesquelles elle détient déjà ou non une participation.

2. L'administration, le conseil, les services informatiques, l'accompagnement des entreprises et les activités de gestion, comprenant entre autres:

Le conseil dans le domaine de la conduite et de la gestion des entreprises;

L'intervention dans la gestion journalière et la représentation d'entreprise, entre autres en exerçant des mandats d'administrateur, de gérant, de directeur ou de liquidateur;

Le bureau d'études, d'organisation et de conseil en matière d'affaires juridiques, financières, commerciales, économiques ou sociales, y compris toutes les actions relatives au conseil, à la documentation et aux publications sur des problèmes juridiques, sociaux, économiques et financiers;

L'accompagnement des entreprises dans le domaine du commerce, de l'industrie et de l'administration, l'exécution de tâches de secrétariat, la domiciliation d'entreprises, la mise à disposition de bureaux, magasins et espaces de fabrication, l'exécution d'études et de conseils préparatoires dans le domaine de la gestion, du fonctionnement de l'entreprise, de la législation économique, du marketing, de l'export et de l'import, l'impression et l'édition d'études et de rapports, et la dispensation d'aide aux entreprises en formation ou en cas de reprise de sociétés existantes, l'envoi et la réception de courrier et plus généralement, faire tout ce qui peut s'avérer utile en ce qui concerne la constitution, l'exploitation et la gestion des entreprises;

La conception et la programmation de logiciels, la gestion d'installations informatiques, l'édition de logiciels et de tout service connexe dans le domaine des technologies de l'information et de l'informatique;

La fourniture de divers services aux entreprises, comme: la tenue de la comptabilité, l'administration et la politique financière générale; intervenir dans le marketing, la promotion et la publicité; le soutien, la coordination et la négociation en matière d'achat et de vente; intervenir dans la politique du personnel.

3. Activités de gestion de la trésorerie et d'affacturage, et activités liées directement ou indirectement à leur bénéfice propre, de personnes morales dont la société détient des actions, et de toutes personnes morales et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le même actionnaire que celui qui contrôle directement ou indirectement la société, de même qu'au bénéfice d'autres personnes morales et d'entreprises, comprenant entre autres:

La centralisation des opérations financières et la couverture des risques découlant des fluctuations des cours de changes et des taux d'intérêt;

Le contrôle et la gestion de comptes de débit et de crédit;

La coordination et/ou la centralisation de la gestion financière et de la trésorerie, comprenant en particulier:

- La centralisation des comptes financiers de débit et de crédit;

- L'acquisition, la détention et le recouvrement de créances sur débiteurs;

- La détention et l'investissement au sens le plus large des liquidités excédentaires;

- La transmission de données et d'instructions en matière de gestion financière;

- La coordination pour les activités préparatoires pour les négociations, ainsi que la conduite des négociations elles-mêmes avec les institutions financières et les investisseurs institutionnels, au nom et pour compte des sociétés;

- La gestion des comptes financiers des sociétés, en leur nom et pour leur compte.

La coordination et/ou la centralisation des besoins de financement à court et long terme des sociétés. Pour cela, les fonds propres peuvent être engagés ou des emprunts peuvent être contractés:

- auprès d'institutions financières ou d'autres prêteurs au Luxembourg ou à l'étranger;

- sur le marché des capitaux par l'émission de titres ou d'effets de commerce.

La dispensation d'aide lors de négociations relatives à des crédits et lors de l'ouverture de ces crédits.

La participation à des activités d'affacturage.

La perception et le recouvrement de créances et l'exécution de paiements au nom et pour compte de sociétés, indépendamment du titulaire du compte, ainsi que l'octroi de facilités de paiement et de crédit.

La conclusion de contrats à terme et d'autres contrats relatifs à l'achat et à la vente de devises étrangères et/ou la dispensation d'aide aux sociétés lors de la conclusion de tels contrats dans le but de couvrir les risques se rapportant aux opérations de change et aux intérêts.

La mise au point de nouvelles techniques financières.

Le développement et la centralisation de tout ou partie des activités mentionnées ci-dessus.

4. La centralisation et la coordination d'activités d'achat d'entreprises visées au point 3 comprenant, mais sans être exhaustif: une évaluation du produit, la sélection des fournisseurs et la négociation de contrats relatifs tant à des produits manufacturés (en l'espèce, matériel et matières premières) qu'à des produits non manufacturés (en l'espèce, entre autres, le matériel de bureau, et les machines et équipements).

5. L'aménagement, la construction et la gestion judicieuse d'un bien immobilier; toutes les opérations relatives à des biens immobiliers et à des droits réels immobiliers tels que, entre autres, les droits d'emphytéose et de superficie, et le crédit-bail de biens immobiliers à des tiers, l'achat et la vente, tant en pleine propriété qu'en usufruit et/ou en nue-propriété, échanger, faire construire, faire rénover, entretenir, donner en location, louer, lotir, prospecter et exploiter des biens immobiliers, l'achat et la vente, la location et le louage de biens mobiliers concernant l'aménagement et l'équipement de biens immobiliers, de même que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion commerciale, technique et/ou administrative, la valorisation, pour compte propre ou pour compte de tiers, de toutes propriétés immobilières bâties ou non bâties, effectuer toutes études et estimations, demander toutes autorisations administratives, rédiger tous cahiers des charges, conclure tous contrats d'architectes et/ou d'entrepreneurs ainsi que toutes opérations relatives, directement ou indirectement, à cet objet et qui sont de nature à promouvoir le rendement des biens mobiliers et immobiliers.

6. L'aménagement, la construction et la gestion judicieuse d'un patrimoine immobilier, toutes opérations relatives à des biens et droits mobiliers, de quelque nature qu'ils soient, comme l'acquisition par souscription ou achat et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières, de quelque nature qu'elles soient, de personnes morales ou d'entreprises luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou encore à créer.

7. L'octroi de prêts et d'ouvertures de crédit aux personnes morales et aux entreprises ou aux particuliers, sous quelque forme que ce soit; dans ce cadre, elle peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, exceptées celles qui sont légalement réservées aux banques de dépôt, aux détenteurs de dépôts à court terme, aux caisses d'épargne, aux sociétés hypothécaires et aux entreprises de capitalisation.

En ce qui concerne ce qui précède, la société agit pour son propre compte, en commission, en tant qu'intermédiaire ou en tant que représentant.

Elle peut hypothéquer ses biens immobiliers et donner en garantie tous ses autres biens, y compris le fonds de commerce, elle peut agir comme garant et se porter aval pour tous prêts, ouvertures de crédit et autres engagements, tant pour elle-même que pour tous tiers, à condition qu'elle-même y ait un intérêt.

La société peut exécuter toutes missions se rapportant à la gestion, la direction, le contrôle et la liquidation de toutes sociétés et entreprises.

La société peut, par voie d'apport en espèces ou en nature, par fusion, inscription, participation, intervention financières ou de toute autre manière, prendre des intérêts dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou à créer, au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet est similaire ou analogue au sien ou de nature à conforter son objet.

Le résumé ci-dessus n'est pas exhaustif, de sorte que la société peut effectuer toutes les activités commerciales, industrielles, financières, immobilières et mobilières, qui sont directement ou indirectement liées à son objet ou qui sont de nature à conforter son développement, à l'exception des activités sur valeurs mobilières et immobilières réservées par la loi aux banques et aux sociétés de bourse.

La société peut réaliser son objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, par tous les moyens et de toutes les manières qu'elle estime lui convenir le mieux."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes arrêtés au 30 juin 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique.

Cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le transfert du siège social n'entraîne pas la dissolution de la société, ceci sous réserve que la société s'adapte à la législation belge et qu'elle modifie ses statuts conformément aux dispositions obligatoires du code des sociétés belges qui seront applicables suite à ce transfert, y compris l'inscription en bonne et due forme de la société auprès de la Banque Carrefour des entreprises belges et ceci à partir du jour de l'assemblée générale de la société devant le notaire belge constatant le transfert du siège social, administratif et de direction effective de la société en Belgique (notamment en Région flamande).

Suite à cette résolution, la Société adoptera la nationalité belge, conformément à la loi belge, et continuera son activité, conformément à la loi belge sous la forme d'une société anonyme et sous le nom de "BILL BOY GROUP N.V."

Le transfert du siège social n'entraîne pas la dissolution de la société, ceci sous réserve que la société s'adapte à la législation belge et qu'elle modifie ses statuts conformément aux dispositions obligatoires du code des sociétés belges qui seront applicables suite à ce transfert, y compris l'inscription en bonne et due forme de la société auprès de la Banque Carrefour des entreprises belges et ceci à partir du jour de l'assemblée générale de la société devant le notaire belge constatant le transfert du siège social, administratif et de direction effective de la société en Belgique (notamment en Région flamande).

L'assemblée générale a décidé qu'en application de la loi luxembourgeoise, le transfert du siège social, ainsi que le transfert du siège statutaire et administratif et du siège de direction effectif vers un autre pays, n'entraîne pas la création d'une nouvelle société, même d'un point de vue fiscal, à condition que la loi du pays d'accueil adopte le même principe, ce qui est le cas pour la Belgique.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'établir le siège social à Burg. Vinckenlaan 10, 3630 Maasmechelen, Belgique.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la nouvelle forme légale de la Société (une société anonyme belge) et par conséquent de refondre entièrement les statuts de la Société de manière conforme à la loi belge.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission, avec décharge, des administrateurs et du commissaire aux comptes, actuellement en fonction, et ceci à partir du jour de l'assemblée générale de la société devant le notaire belge constatant le transfert du siège social, administratif et de direction effective de la société en Belgique (notamment en Région flamande).

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, à partir du jour de l'assemblée générale de la société devant le notaire belge constatant le transfert du siège social, administratif et de direction effective de la société en Belgique (notamment en Région flamande):

- Monsieur Willem Theodoor J. JONGEN, né à Heerlen (Pays-Bas), le 25 octobre 1951, demeurant à Burg. Vinckenlaan 10, 3630 Maasmechelen, Belgique,

- Madame Theresia Maria H. BOSTEN, née à Kerkrade (Pays-Bas), le 30 avril 1956, demeurant à Burg. Vinckenlaan 10, 3630 Maasmechelen, Belgique.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'octroyer pouvoir et d'autoriser aux administrateurs nouvellement nommés, afin de parvenir au transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et lieu de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique et de réaliser toutes les étapes, formalités et procédures nécessaires ou requises à la finalisation du transfert conformément au droit belge, y compris mais sans s'y limiter, l'autorité de procéder à la modification des statuts de la Société dans le but de se conformer au droit belge.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide d'octroyer pouvoir et d'autoriser tout employé de l'étude de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg) de procéder aux dés enregistrement de la Société auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois, sur base de la preuve de l'inscription de la société dans la Banque Carrefour des Entreprises belge.

Condition suspensive

Les points 2,3,4,5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour seront pris à partir du jour de l'assemblée générale de la société devant le notaire belge constatant le transfert du siège social, administratif et de direction effective de la société en Belgique (notamment en Région flamande).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: GAC/2015/6718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133575/322.

(150144461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**Big Bay Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Big Bay Consult S.A.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 157.472.

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BIG BAY CONSULT S.A.", établie et ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 157472, constituée le 14 décembre 2010 devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 282 du 11 février 2011 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Delattre, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Emilie Delage, employée privée, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

1. Transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

2. Réduction du capital social de la société d'un montant de 18.500.-euros pour le ramener de 31.000.-euros à 12.500.-euros par remboursement à l'associé.

3. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises;

4. Nomination d'un gérant;

5. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de transformer la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles.

Par conséquent, les actions actuelles de la société anonyme sont remplacées par 3.100 nouvelles parts sociales de la société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale de 10,-eur par part sociale, à remettre à l'associé unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 18.500.-) EUROS pour le ramener de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), par annulation de MILLE HUIT CENT CINQUANTE (1.850) parts sociales de la société.

Cette réduction de capital sera réalisée par un remboursement à l'associé de la société du montant total de DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 18.500.-) EUROS.

Le gérant est mandaté d'effectuer ce remboursement en respectant les prescriptions légales. Aucun remboursement ne sera fait à l'associé avant les trente jours qui suivent la publication des présentes au Mémorial C.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises.

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination “BIG BAY CONSULT S.à r.l.”.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prestation de services, l'assistance administrative, le conseil en matière de gestion d'entreprise, et la mise en relation de clientèle.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales sous les conditions prévues par la loi, par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Parts Sociales

Art. 7. Parts Sociales. Les Parts Sociales de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 9. Transferts des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs Parts Sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 10. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants (le «Conseil de Gérance») qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Art. 12. Pouvoir du gérant ou du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, il peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des gérant(s). Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 18. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 21. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 22. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le

montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions des présents statuts et en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 23. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 24. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).»

Souscription

L'associé actuel de la société est désormais:

Monsieur Nicolas CROCHET, né à Etterbeek (Belgique) le 8 avril 1976, demeurant à B-3090 Overijse, 12, Snijdersdreef, détenant 1.250 parts sociales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pleine décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée Générale a décidé de remplacer le conseil d'administration par la nomination pour une durée indéterminée d'un gérant unique savoir:

Monsieur Nicolas CROCHET, né à Etterbeek (Belgique) le 8 avril 1976, demeurant à B-3090 Overijse, 12, Snijdersdreef.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.300.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DELATTRE, DELAGE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/07/2015. Relation: EAC/2015/18002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133574/254.

(150144612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

C.R. Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1161 Luxembourg, 11, rue Chingiz T. Aitmatov.

R.C.S. Luxembourg B 199.087.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Roger CENERELLI, administrateur de sociétés, né à Lyon (France) le 28/01/1952, demeurant à 11, rue Chingiz T. Aitmatov, L-1161 Luxembourg,

Ici représenté par Madame Nathalie CRAHAY, expert-comptable, demeurant à 14, rue Wurth Paquet, L-2737 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet -Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

1. Le conseil industriel, l'étude, la mise au point, l'utilisation, l'achat ou la vente de tous procédés ou techniques, machines, matériels ou produits relevant des domaines de la tuyauterie industrielle, du transport des fluides, de la chaudronnerie et de la mécano-soudure ou accessoires, matières, produits ou sous-produits, destinés à la soudure,

2. Le dépôt et l'enregistrement, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation ou la vente de tous brevets, modèles, marques de fabrique, de commerce ou de service et de tous droits de propriété industrielle, se rattachant directement ou indirectement à l'activité de la société, la concession ou l'acquisition de toutes licences d'exploitation de tous droits de cette nature.

3. L'achat et la vente de tous appareils, instruments ou objets quelconques et de toutes matières premières servant à produire, à conditionner, à distribuer des fluides, l'exploitation commerciale éventuelle de toutes affaires dérivant ou se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus.

6. La participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes affaires se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

7. La société peut, à cet effet, acquérir tous biens meubles et immeubles, créer tous établissements commerciaux; solliciter toutes concessions administratives, y compris de mines, prises d'eau et voies de transport; étudier, prendre ou acquérir tous brevets et marques de fabrique, exploiter les concessions obtenues ou celles qu'elle pourra légalement acquérir, participer à toutes affaires ou entreprises et, en général, se livrer à toutes opérations commerciales ou financières qui seront considérées comme nécessaires ou utiles, directement ou indirectement, à l'accomplissement de l'objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de «C.R. CONSULTING S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 10 (dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1.250 Euros (mille deux cent cinquante euros) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Cessions de parts sociales

Art. 18. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les dix (10) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique Monsieur Roger CENERELLI, pré qualifié, tel que représenté, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 11, rue Chingiz T. Aitmatov L-1161 Luxembourg.
 2. Monsieur Roger CENERELLI, administrateur de sociétés, né à LYON, 3^e arrondissement (France), le 28 janvier 1952, demeurant 11 rue Chingiz T. Aitmatov L-1161 Luxembourg est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
 3. La société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature du gérant unique.
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Crahay et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. 2LAC/2015/17285. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015133590/111.

(150145563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.340.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of July,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Capula European Special Situations SIF 1 L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-71050,

represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-70808,

represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-274461,

duly represented by Mrs Fouzia Benyahia, lawyer, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8th July 2015 in Potsdam.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of three million nine hundred thirty-five thousand one hundred sixty-four U.S. Dollars (USD 3,935,164), having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.340 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 May 2013, published on 4 July 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1596.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 November 2014 by a deed of the undersigned notary, published on 7 January 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 38.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of the corporate name of the Company from "Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l." to "Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 1 S.à r.l.";

2. Subsequent amendment of Article 1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to amend the corporate name of the Company from "Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l." to "Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 1 S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The name of the company is “Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 1 S.à r.l.” (the “Company”). The Company is a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “1915 Law”), and these articles of association.”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

A comparu:

Capula European Special Situations SIF 1 L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-71050,

représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P, un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-70808,

représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, une société à responsabilité limitée (limited company), constituée et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-274461,

dûment représenté par Madame Fouzia Benyahia, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2015 à Potsdam.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de trois millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-quatre U.S. dollars (USD 3.935.164,-) ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.340 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1596 du 4 juillet 2013.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 novembre 2014 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 du 7 janvier 2015.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de «Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l.» à «Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 1 S.à r.l.»;

2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l.» à «Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 1 S.à r.l.».

Seconde résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La dénomination sociale de la société est «Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 1 S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BENYAHIA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 juillet 2015. 1LAC/2015/21840. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133595/111.

(150144251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Build Top Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.185.

Il résulte de la lettre de démission en date du 1^{er} juillet 2015 que Madame Erica K. Herberg a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2015.

Build Top Hotel S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015133558/13.

(150144810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

AXA Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.054.891,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.787.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154953 (the "Shareholder"),

hereby represented by Doris Soedjede, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 July 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of AXA Infrastructure Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of nine hundred ninety-four thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 994,891.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 8 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2144 of 13 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161787 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 11 June 2015 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred ninety-four thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 994,891.-) to an amount of one million fifty-four thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,054,891.-).

2 To issue sixty thousand (60,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of five million nine hundred forty thousand euro (EUR 5,940,000.-) by AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred ninety-four thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 994,891.-) to an amount of one million fifty-four thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,054,891.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue sixty thousand (60,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for the sixty thousand (60,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of five million nine hundred forty thousand euro (EUR 5,940,000.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash.

The amount of six million euro (EUR 6,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at one million fifty-four thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,054,891.-) divided into one million fifty-four thousand eight hundred ninety-one (1,054,891) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-), and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour de juillet,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 24, avenue Emile Reuter,

L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre des Sociétés et du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 154953 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Doris Soedjede, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 29 juillet 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de AXA Infrastructure Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 994.891,-), avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2144 du 13 septembre 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161787 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 11 juin 2015, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante mille euros (EUR 60.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 994.891,-) à un million cinquante-quatre mille huit-cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.054.891,-).

2 Émission de soixante mille (60.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions neuf cent quarante mille euros (EUR 5.940.000,-) par AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante mille euros (EUR 60.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 994.891,-) à un million cinquante-quatre mille huit-cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.054.891,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre soixante mille (60.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu AXA Infrastructure Fund III S.C.A, SICAR, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire soixante mille (60.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions neuf cent quarante mille euros (EUR 5.940.000,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en numéraire.

Le montant total de six millions euros (EUR 6.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à un million cinquante-quatre mille huit-cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.054.891,-) représenté par un million cinquante-quatre mille huit-cent quatre-vingt-onze (1.054.891) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: D. SOEDJEDE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: DAC/2015/12905. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133523/144.

(150144591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

BZLU, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 865.600,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 171.524.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de «BZLU», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7 rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 171.524 (la «Société»), constituée sous forme de société à responsabilité limitée par acte notarié reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2436 du 1^{er} octobre 2012 et dernièrement modifié par un acte notarié reçu par Maître Henri HELLINCKX, précité, le 13 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2987 du 10 décembre 2012.

La réunion est présidée par M. Xavier LESUEUR, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le président désigne M. Pascal BRIER, employé privé, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, secrétaire et l'assemblée élit M. Pascal BRIER, prénommé, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur.

Le président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation;
2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 44.400 EUR (quarante-quatre mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de 910.000 EUR (neuf cent-dix mille euros) à 865.600 EUR (huit cent soixante-cinq mille six cent euros) par l'annulation de 1.776 (mille sept cent soixante-seize) parts sociales;
3. Modification de l'article 8.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus; et
4. Divers.

II. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux apparaissent sur la liste de présence signée «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant qui demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les procurations données par les associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant demeurent aussi annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

III. Il ressort de la liste de présence que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

Le président déclare que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'Ordre du Jour.

Le président soumet alors au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité des voix.

Première résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'assemblée, l'assemblée renonce aux délais et formalités de convocation. Les associés se considèrent comme dûment convoqués, déclarent avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué à l'avance et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'Ordre du Jour. Les associés confirment que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée le cas échéant a été mis à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 44.400 EUR (quarante-quatre mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de 910.000 EUR (neuf cent dix mille euros) à 865.600 EUR (huit cent soixante-cinq mille six cent euros) par l'annulation de 1.776 (mille sept cent soixante-seize) parts sociales détenues par la Société sur elle-même suite au rachat par la Société de ces 1.776 (mille sept cent soixante-seize) parts sociales à un ancien associé intervenu ce même jour.

L'assemblée prend acte et reconnaît (i) que les 1.776 (mille sept cent soixante-seize) parts sociales annulées étaient détenues par la Société suite au rachat effectué par celle-ci ce même jour auprès de l'un de ses anciens associés, (ii) que, lors dudit rachat, les autres associés de la Société ont tous, pour autant que de besoin, renoncé à leur droit de participer audit rachat de parts sociales et marqué leur accord quant audit rachat parts sociales opéré par la Société auprès d'un seul de ses associés, et (iii) que les autres associés de la Société ont tous, pour autant que de besoin, renoncé à leur droit de participer l'annulation de parts sociales mentionnée ci-dessus et marqué leur accord quant à ladite annulation de parts sociales opérée par la Société sur les parts sociales détenues par la Société dans son propre capital social.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 8.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante, le reste de l'article demeurant inchangé:

« Art. 8. Capital.

8.1 Le capital social est fixé à 865.600 (huit cent soixante-cinq mille six cent euros) représenté par 34.624 (trente-quatre mille six cent vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, passé à Bertrange, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lesueur, Brier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133588/77.

(150145168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Basic S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 133.621.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133536/9.

(150144189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133522/9.

(150144998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.
